



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du JEUDI 22 MARS 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	10

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

L'an 2018, le 22 Mars à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 12/03/2018.

Présents : Titulaires (9): Mme GROUX, MM. FOIREST, ANTY, DA SILVA, Mme LEGRAND, MM. KASSE, SUIRE, DUHAMEL, BOURCIGAUX.

Absent excusé pouvoir (1): M. BOUCHEZ représenté par M. LESUEUR Olivier

Suppléant n'ayant pas pris part au vote (1) : M. LOSTUZZO

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE DE PONTOISE
Le: **23 MAR. 2018**
Et
Publication ou notification du:
23 MAR. 2018

2018 - 11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2017 a été approuvé ce jour,

Considérant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent d'exploitation de **851 741.44 €**, et un déficit d'investissement de **- 459 363.57 €**.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Décide à **L'UNANIMITE**

d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : **392 377.87 € au compte 002**

- Section d'Investissement : **459 363.57 € au compte 1068**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé pour copie conforme

Le Président

